

Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue CASTANET - Commune
DEPARTEMENT République Française
AVEYRON Conseil Municipal de la Commune de Castanet

<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du</u>
<u>en exercice:</u> 15	Le mercredi 22 juillet 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc FABRE.
<u>Présents :</u> 15	
<u>Votants:</u> 15	<u>Sont présents:</u> Jean-Marc FABRE, Sophie ARDON, Sabine BOU, Sylvie DOUZIECH, Marielle CHINCHOLLE, Jacques CROS, Dorian ENJALBERT, Marie PUECH, Benoît MAUREL, Daniel RAYNAL, Emilien BOU, Cédric SOULIE, Magalie CRAYSSAC, Emma HUSSON, Marie-Claude MAZARS <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Magalie CRAYSSAC

Ordre du jour :

Procès verbal de la dernière séance du conseil municipal du 03/07/2026
Délibération création emploi CDD agent technique-chauffeur de bus 2026-2027
Délibération prix de vente dernier lot disponible lotissement le Belvédère 1
Ouverture du registre nominatif des personnes vulnérables
Délibération garantie emprunt polygone
Délibération emprunt rénovation salle des fêtes de castanet
Décision modificative transports scolaires
Délibération achat bus et versement subvention budget commune de castanet au budget transport scolaires

Questions diverses

Délibérations du conseil :

DELIBERATION NOUVEAU PRIX DE VENTE DERNIER LOT DISPONIBLE C1155 LOT1 LOTISSEMENT LE BELVEDERE 1 (N° DE_2026_069)

Suite à la mise à disposition des terrains à la société POLYGONE c1157 et c1161 pour la construction de deux pavillons locatifs sociaux, il reste un terrain disponible à la vente au Lotissement LE BELVEDERE 1 (lot 1 cadastré C1155 d'une superficie de 807m²)

Monsieur le Maire propose de procéder à une réduction du prix de vente du terrain pour le dernier lot disponible du Lotissement LE BELVEDERE 1

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE L'application d' une remise exceptionnelle de 20 % sur le prix de vente de ce dernier terrain dont le prix de vente était à 15735.50 € (19.5 € le m²)
Par conséquent, le nouveau prix de vente au m² serait de 15.60 € et le nouveau prix de vente est de 12589.20 € soit une diminution du prix de vente de 3146.30 €

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le nouveau prix de vente réduit à 15.60€/M² pour le lot 1 (C1155) soit 12589.20 € pour le dernier lot disponible à la vente du LOTISSEMENT LE BELVEDERE 1 et donne POUVOIR à monsieur le Maire pour la diffusion de cette nouvelle offre.

Délibération : adoptée

CREATION EMPLOI AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (N° DE_2026_068)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de adjoint technique principal de 1ère classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de allant du 01/09/2026 au 05/07/2027:

L'agent devra exercer les missions suivantes:

- la conduite d'un bus scolaire
- ramassage des enfants de l'école Lardeyrolles-Castanet et mise en sécurité,
- contrôle et nettoyage du bus scolaire.
- travaux appui au service technique

Cet agent assurera des fonctions de conducteur de bus à temps non complet et agent technique, pour une durée mensuelle de 33h00 pour la période du 01/09/2026 au 30/06/2027 et 5h00 sur la semaine du 01/07/2027 au 3/07/2027

Il devra justifier des certificats de conduite et d'un casier judiciaire vierge

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 499 / indice majorée 435 du grade de recrutement.

L'agent pourra réaliser des heures complémentaires liées au contrôle, et au nettoyage du bus scolaire

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Délibération : adoptée

DELIBERATION GARANTIE D'EMPRUNT N°190281 INTERREGIONALE (N° DE _2026_071)

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le contrat de prêt N°190281 en annexe signé entre INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM ci après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations

Vu les tableaux d'amortissements du 23/06/2026 Emprunter INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM

- n°190281 - Ligne de prêt 5743320 opération construction Capital prêté 303153.17 €
- 40 échéances - taux d'intérêt 2.10%
- n°190281 - Ligne de prêt 5743321 opération construction Capital prêté 69709 €
- 50 échéances- taux d'intérêt 2.10%

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions de garantie ci-dessous:

Article 1:

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE CASTANET accorde sa garantie à hauteur de 100.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 372862.17 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°190281 constitué de 2 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 372862.17 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2: La garantie est apportée aux conditions suivantes:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Certifié exécutoire

A Castanet, le 28/07/2026

Fabre Jean-Marc

Délibération : adoptée

OUVERTURE DU REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES (N° DE_2026_070)

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un registre nominatif pour les personnes vulnérables
Le registre des personnes vulnérables qui est un dispositif pour veiller sur les habitants les plus fragiles.
Ce dispositif gratuit et préventif, permet d'être contacté par la Commune en cas de crise majeure : canicule, crise sanitaire
déclenchement du plan communal de sauvegarde..
Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont

-Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
Les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
-Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite soit par la personne elle-même, ou par son représentant légal, soit par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante). *si l'intéressé ne s'y oppose pas.*

Toute personne inscrite pourra demander une modification de son inscription ou sa radiation du registre.

Modalités d'inscription: remplir le formulaire annexé à cette délibération pour transmission
-à l'accueil de la Mairie de Castanet

- par e-mail mairie@castanet12.fr, -ou directement dans la boîte à lettres)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la création du registre nominatif des personnes vulnérables, pour les habitants les plus fragiles.

Délibération : adoptée

ACQUISITION D'UN BUS TRANSPORTS SCOLAIRE CASTANET (N° DE_2026_072)

Suite au diagnostic du bus communal , qui a fait l'objet d'une expertise, Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition d'un nouveau bus

Il est proposé l'acquisition d'un nouveau bus marque RENAULT TRAFIC EVOLUTION DCI 150 blanc glacier, sellerie tissu kompo, puissance 8cv

Le prix total serait de 35172.76 €

La valeur de reprise du bus serait de 10500 € par conséquent il conviendrait de procéder au versement d'une subvention du budget commune au budget transport scolaire

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la validation de l'acquisition d'un nouveau bus, AUTORISE Monsieur le MAIRE à procéder au versement de la subvention du budget COMMUNE au budget TRANSPORT SCOLAIRES d'un montant de 28500 € (vingt huit mille cinq cent euros)

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°2 - BUDGET CASTANET 2026 (N° DE_2026_073)

Suite à l'acquisition du nouveau bus pour le circuit transport scolaire, Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement	0	-10 600
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0	10 600
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2131 - 0	Bâtiments publics	0	-10 600
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	-10 600	0
TOTAL INVESTISSEMENT		-10 600	-10 600
TOTAL		-10 600	-10 600

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°2 - REGIE TRANSPORT SCOLAIRES DE CASTANET 2026 (N° DE_2026_074)

Suite au versement de subvention de la commune de castanet pour l'acquisition d'un nouveau bus. Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
741	De la collectivité de rattachement	10 600	0
023	Virement à la section d'investissement	0	10 600
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 600	10 600
Investissement		Recettes	Dépenses

2182 - 0	Matériel de transport	0	10 600
021 - 0	Virement de la section d'exploitation	10 600	0
TOTAL INVESTISSEMENT		10 600	10 600
TOTAL		21 200	21 200

Délibération : adoptée

Questions diverses

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 16/09/2026 -20h30

Jean-Marc FABRE
Président de séance

Magalie CRAYSSAC
Secrétaire de séance